

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

Délibération n° 2026/06/10

Date de la
convocation :
11 JUIN 2026

La séance débute à
18h00
et se termine à 19h 10

Acte exécutoire à
compter du :
19 JUIN 2026

Affichée en Mairie
le :
19 JUIN 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Maire
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
M. NOBILE Didier
Mme MACAIGNE Christèle
M. Vincent MARRELLA
Mme MUHLMANN Aude

M. DUMON Joël
Mme OUTOMURO Clotilde
Mme KEUVREUX Anita
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme BALZER Lise
Mme DA ROCHA Maria

M. IAFRATE Michel
Mme SCHAEGLIS Lydia
M. BOUILLAGUET Clément
M. DOLBEAU Jonathan
Mme DEMIR Selma
Mme GATTO Josiane
Mme NAPOLI Rose-Marie

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à Mme Lise BALZER

Mme STEINBACH Danielle procuration à Mme Veronica WAGNER.

M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE

M. PARRA Victor procuration à procuration à M. Charles RISSER.

M. VILLA Victor procuration à Mme Josiane GATTO

M. BEN-ARIF Samir procuration à Mme Rose-Marie NAPOLI

Étaient absent(e)s excusé(e)s (2)

Mme COLOMBEY Fabienne

M. BARBARAS Pascal

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

10. Décision modificative du budget n° 1/2026.

Considérant les besoins de modifications de crédits en section d'investissement afin de répondre aux nécessités d'écritures comptables, il convient de modifier les crédits 2026 comme suit :

Section d'investissement		
Dépenses		12 500,00
26 / 261 / 01	Titres de participation	12 500,00

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser** les modifications du budget comme présentées ci-dessus. Le budget 2026 présentant un suréquilibre d'investissement s'élevant à 1 717 000 €, il n'est pas nécessaire d'inscrire de recette supplémentaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

Considérant les besoins de modifications de crédits en section d'investissement afin de répondre aux nécessités d'écritures comptables ;

Considérant que le budget 2026 présente un suréquilibre en section d'investissement s'élevant à 1 717 000 € et qu'il n'est donc pas nécessaire d'inscrire de recette supplémentaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser les modifications budgétaires suivantes en section d'investissement :

Section d'investissement		
Dépenses		12 500,00
26 / 261 / 01	Titres de participation	12 500,00

PRECISE qu'aucune recette supplémentaire n'est nécessaire compte tenu du suréquilibre de la section d'investissement du budget 2026.

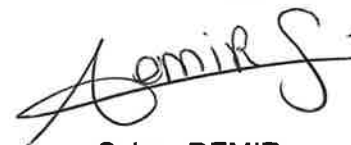
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 18 juin 2026.

Le Maire,


Lionel FOURNIER.


Secrétaire de séance,


Selma DEMIR.